

LUNDI 6 FEVRIER 2023, 18 heures

SALLE DE LA MAIRIE

○○○○○

Ordre du jour



- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.
- Compte-rendu des décisions prises par Mr le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées au titre de l'article L.2122.-22 du code général des collectivités territoriales.
- Délibérations :
 - D.2023.01 : Caux Seine Développement - acquisition d'actions du capital de la Sté Publique Locale (SPL) Caux Seine Développement
 - D.2023.02 : SIVOSS – changement des statuts
 - D.2023.03 : SDE – remplacement de lampadaires
 - D.2023.04 : Lotissement FEI « rue des Peupliers » - cession au profit de la Commune de la parcelle cadastrée section A N° 1108 supportant voie, réseaux, éclairage public, noues et haies.
 - D.2023.05 : Lotissement FEI « rue des Peupliers » - transfert et classement en domaine public communal de la parcelle cadastrée section A N° 1108



Le Maire
Michel CAVELIER